RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Examen professionnel SAENES Classe Exceptionnelle

Session 2019

Rapport du jury

a) Admissibilité 12 février 2019

Rappel cadre règlementaire : *L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3).*

40 dossiers de candidatures déposés et recevables / 24 candidats admissibles pour 10 possibilités de promotion.

Sur la forme, le jury a été extrêmement rigoureux sur la question de la préservation de l'anonymat. Plusieurs dossiers de candidats ont été écartés pour manquement à cette obligation. Une attention particulière devra être portée sur cette question notamment à travers les différents organigrammes, hiérarchique ou fonctionnel, qui comportent parfois des informations nominatives.

Seconde remarque de forme, le dossier doit comporter des indications chiffrées et objectives (nombre d'élèves ou d'étudiants, volume financier, nombre d'actes de gestion...) permettant au jury de mieux appréhender le cadre de travail et la nature de l'activité.

Dernière remarque de forme, les candidats sont invités à se saisir de l'opportunité qui leur est accordée de valoriser leur présentation par la production de travaux ou de documents démontrant leur contribution personnelle dans la gestion de leur domaine d'activité.

Sur le fond, le jury a privilégié les dossiers qui allaient au-delà de la simple description des tâches exerces et qui mettaient en valeur les responsabilités exercées, les actions menées et la contribution personnelle attendue d'un cadre intermédiaire dans le portage des projets de son service ou de son établissement. Si les parcours présentant plusieurs expériences professionnelles ont été favorablement examinés, la capacité à valoriser la diversité des expériences et des actions menées au sein d'une même structure a permis de compenser le caractère monofonctionnel du dossier du candidat.

b) Admission 12/13/14 mars 2019

Rappel Cadre règlementaire : *L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).*

Le jury tient à saluer la qualité de l'ensemble des présentations qui, sur le plan de la forme, ont parfaitement correspondu aux exigences de l'exercice : temps de présentation, échanges avec le jury. Les candidats étaient bien préparés et ont produit des présentations de qualité.

Le jury a privilégié les présentations mettant en avant une bonne maîtrise de l'activité et de l'environnement professionnel immédiat.

Afin de connaître le niveau de connaissance générale du système éducatif des candidats, le jury a consacré un minimum d'un tiers du temps de questions à des questions portant sur les secteurs d'activité de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur dans lesquels les candidats n'avaient pas exercé. Cette culture générale du système éducatif a permis de départager les candidats ayant présenté un degré identique de maîtrise de leur environnement professionnel immédiat.

Profil des candidats retenus

- 1 Gestionnaire du CROUS en charge de la gestion des bourses (classe sup', 8ème échelon)
- 1 Secrétariat Scolarité Lycée (classe sup', 7ème échelon)
- 1 Gestionnaire Service déconcentré (classe sup', 5ème échelon)
- 1 Gestionnaire de collège (classe sup', 5ème échelon)
- 1 Gestionnaire Service déconcentré (classe sup', 7ème échelon)
- 1 Gestionnaire de collège (classe sup', 6ème échelon)
- 1 Gestionnaire de collège (classe sup', 5ème échelon)
- 1 Gestionnaire Service déconcentré (classe sup', 8ème échelon)
- 1 Gestionnaire Service déconcentré (classe normale, 7ème échelon)
- 1 Gestionnaire Composante Université (classe sup', 8ème échelon)

L'ensemble des candidats retenus ont présenté non seulement une excellente maîtrise de leur domaine d'activité mais également une bonne connaissance de l'organisation et de l'actualité du système éducatif.

Thomas RAMBAUD

Président du jury SAENES Classe exceptionnelle Session 2019